

Créer un environnement favorable à l'innovation

Soumis par Philippe Ocvirk
29-11-2008
Dernière mise à jour : 29-11-2008

Dans le supplément « entreprises » du Républicain Lorrain cette semaine, j'ai eu l'occasion de rappeler les différentes mesures et dispositifs entrés en vigueur dans les 12 derniers mois :

- loi de lutte contre la contrefaçon (notamment amélioration de la sanction);
- protocole de Londres (réduction du coût des traductions du brevet européen);

- réduction de redevances pour les PME (50% et jusqu'à 1000 employés);

- avantages fiscaux en matière de PI en France et au Luxembourg.

Espérons que les PME lorraines s'y intéresseront de plus près. On a rappelé souvent sur ce site, les droits de PI permettent aux entreprises de protéger et défendre leurs innovations, ce qui permet de pérenniser leurs activités.

Il est certain que les différentes mesures résumées dans l'article du RL (aussi présentées dans ce blog au cours de l'année) permettent de créer un environnement favorable à l'innovation.

Et c'est bien l'objectif de réflexe-pi de répercuter l'information, car la sensibilisation des PME est essentielle, en particulier pour éviter les erreurs.

[cliquez pour lire l'article](#)

